

Diffusion du référentiel des Périmètres de Gestion Collective aux formats géographiques

Thème :
**ZONE DE RÉGULATION
POUR L'ENVIRONNEMENT**

Version :
2

**Format(s) d'échange(s)
supporté(s) :**
ShapeFile, GeoJSON, GML



Version 1 => 2	
18/11/24	• Ajout des éléments : ○ PGC – PeriodeAutorisationPrl ○ PGC – OuvPrel (Obligatoire) ○ PGC – ZRE (Facultatif) ○ PGC – DEPARTEMENT (Facultatif)
	• Renommage d'attributs : ○ CodeNatZone → CdPGC ○ NomZone → NomPGC ○ StZone → StPGC ○ DateDebPeriode → DateDebPeriodePGC ○ DateFinPeriode → DateFinPeriodePGC ○ DateMajZone → DateMajPGC ○ StZone → StPGC
	• Ajout d'attributs : ◦ VolPrelAut ◦ CommentPeriodePGC ◦ DateCreationPGC ◦ AuteurPGC ◦ CdSourcePerimetrePGC ◦ LbSourcePerimetrePGC ◦ DatePubliTexteReglem ◦ CdTypeTexteReglem ◦ LbTypeTexteReglem ◦ ComPGC ◦ geom
	• Suppression de l'attribut : ◦ AliasCodeNatZon ◦ OrigineAliasCodeNatZone ◦ AliasNomZone ◦ SourcePerimetre ◦ StructureOUGC ◦ DateCreationZone ◦ DateFinDesignation ◦ DateTexteReglem ◦ niveau

Table des matières

AVANT PROPOS.....	5
Le Système d'Information sur l'Eau.....	5
Le Sandre.....	6
Les dictionnaires de données.....	6
Les listes de référence communes.....	6
Les formats d'échange informatiques.....	7
Les scénarios d'échanges.....	7
Organisation du Sandre.....	7
Notations dans le document.....	8
Termes de référence.....	8
Gestion des versions.....	8
INTRODUCTION.....	9
IDENTIFICATION DES FLUX D'ÉCHANGE.....	10
Les rôles des acteurs de l'échange.....	10
Services d'accès au référentiel.....	11
Visualisation du référentiel par l'Atlas.....	11
Téléchargement du référentiel par le Catalogue.....	11
II.B.2.a Format Shapefile.....	12
II.B.2.d Format GeoJSON.....	12
II.B.2.e Format GML.....	12
Téléchargement du référentiel par des services web.....	13
CONTENU DE L'ÉCHANGE.....	14
Les principaux concepts échangés.....	14
Les attributs (tout ou partie) des concepts sont agrégés dans l'élément Périmètre de Gestion Collective (PGC) – ci-après - pour la production du référentiel géographique..	14
Le cycle de vie du référentiel.....	14
Définitions et lexique employés dans la description détaillée.....	15
Caractère Obligatoire, facultatif et inutilisé d'une colonne.....	15
Clé primaire d'une colonne.....	15
Formats et longueurs des données.....	15
Structure des éléments échangés dans ce scénario.....	17
Structure de l'élément Périmètre de Gestion Collective (<i>Obligatoire</i>).....	17
Structure de l'élément PGC Ouvrage de prélèvement (<i>Obligatoire</i>).....	23

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>)

Titre / <i>Title</i>	Diffusion du référentiel des périmètres de gestion collective
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Zonages
Description / <i>Description</i>	Scénario d'échange relatif à la description du référentiel des périmètres de gestion collective
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	DEB, ST-Sandre, OIEau
Date de Création/ <i>Creation date</i>	- 2018-01-28
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2024-11-18
Date de Validation / <i>Validation date</i>	-
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	Open Document, Pdf
Identifiant / <i>Identifier</i>	urn=urn:sandre:scenario-d-echanges-geographique:PGC:FRA:::ressource:2:::pdf
Langue / <i>Language</i>	fra
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	
Relation Remplace / <i>Replace</i>	
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	2

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux: ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

I.A. Le Système d'Information sur l'Eau

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

Le Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) a pour mission, d'établir et de mettre à disposition le référentiel des données sur l'eau du SIE. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le Sandre garantit l'interopérabilité des systèmes d'information relatifs à l'eau et son environnement. Par conséquent, il facilite le rapportage européen et les passerelles avec d'autres systèmes d'information environnementaux comme celui sur les milieux marins.

Le Sandre est organisé en un réseau d'organismes contributeurs au SIE qui apportent leur connaissance métier, participent à l'administration du référentiel et veillent à la cohérence de l'ensemble. Le SNDE (Schéma national des données sur l'eau), complété par des documents techniques dont ceux du Sandre, doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret Décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 et l'Arrêté du 19 octobre 2018.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

I.B. Le Sandre

Le Sandre est chargé :

1. d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données et de définir **des scénarios d'échanges**
2. de publier les **documents normatifs** après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
3. d'émettre des **avis** sur la **compatibilité** au regard des **spécifications**.

I.B.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le ©Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

I.B.2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le Sandre s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

I.B.3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le Sandre visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le ©Sandre propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

I.B.4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du ©Sandre, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives, la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

I.B.5. Organisation du Sandre

Le ©Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer les dictionnaires nationaux, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le ©Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du ©Sandre : www.sandre.eaufrance.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I.C. Notations dans le document

I.C.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

I.C.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Si cet indice est composé uniquement d'un nombre réel positif supérieur ou égal à 1.0 et sans la mention « beta », alors le document en question est une version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation. Il est publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence, en particulier pour tout déploiement informatique.

Si cet indice est composé d'un nombre réel strictement inférieur à 1.0 (exemple : 0.2, 0.3,... ou bien supérieur ou égale à 1.0 avec la mention « beta » (exemple : 1.0beta, 1.1beta,...), alors le document en question est une version provisoire. Il s'agit uniquement d'un document de travail. Il n'est donc pas reconnu par les acteurs en charge de sa validation et ne doit pas être considéré comme un document de référence. Ce document est susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive.

Si un indice de version évolue uniquement d'une décimale (exemple : 1.0 à 1.1, alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications mineures dans le document en question (exemple : mise à jour de définitions, d'attributs, de règles de gestion,....

Si en revanche un indice de version change d'entier naturel (exemple : 1.0 à 2.0, 1.2 à 2.0, accompagné d'une décimale égale à 0, alors il s'agit généralement de la prise en compte de modifications majeures dans le document en question (exemple : mise à jour d'un ensemble d'entités, d'associations, de règles de gestion,....

Le document actuel est la version 2 et constitue un document VALIDE

INTRODUCTION

Le Périmètre de Gestion Collective (PGC) est une portion du territoire sur laquelle l'autorisation de prélèvement d'eau à usage irrigation* est délivrée pour une période et une ressource donnée à un Organisme Unique (OU) de Gestion Collective.

La gestion collective des prélèvements d'irrigation, explicitée par le décret 2007- 1381 du 24 septembre 2007 (art R211-111 à 211-117 et R214-31-1 à 5), vise à favoriser une gestion collective des ressources en eau sur un périmètre hydrologique et/ou hydrogéologique cohérent. Il s'agit notamment de confier la répartition des volumes d'eau d'irrigation à un Organisme Unique (OU), personne morale de droit public ou de droit privé, qui de par sa désignation représente les irrigants sur un périmètre déterminé adapté. L'autorisation globale de prélèvement d'eau pour l'irrigation, sur le périmètre concerné, est délivrée à cet OU.

Si un OU est désigné sur plusieurs PGC il ne lui est pas possible de mutualiser les prélèvements entre ces différents périmètres.

Le texte réglementaire fondateur du PGC est l'arrêté départemental de désignation de l'OU. Il précise sur quelle(s) ressource(s) l'OU se crée.

Il définit également des volumes de prélèvement globaux autorisés pour une ressource et une période donnée. Pour un arrêté donné, les périodes ne se chevauchent pas. Elles doivent être jointives.

* Au Sandre le prélèvement d'eau à usage irrigation correspond à un 'Ouvrage de prélèvement' ayant comme 'Usage de l'eau' (cf nomenclature n°481) le code 2 (soit 'IRRIGATION') ou ses sous-niveaux ('2A', '2B', ...).

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation nationale des données ayant trait au référentiel des zones de régulations pour l'environnement. Ce document a une portée nationale et contribue à répondre à un objectif de diffusion des données descriptives des zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau aux utilisateurs d'outils informatiques de type système d'information géographique (SIG).

Le partage de données informatisées entre les différents utilisateurs du système d'information sur l'eau (SIE) s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes servant de référence, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données de référence normalisées constituent des référentiels dont le Sandre est chargé de diffuser pour le SIE.

Les concepts et le vocabulaire métier utilisés dans ce document, ainsi que les règles d'élaboration du format géographique ne seront pas rappelés. Pour toute information sur ce sujet, le lecteur est invité à se reporter au document Sandre suivant :

- Dictionnaire de données, Zone de régulations pour l'environnement – version 1.2
<http://id.eaufrance.fr/ddd/ZRPE/latest#PGC>

IDENTIFICATION DES FLUX D'ÉCHANGE

I.D. Les rôles des acteurs de l'échange

Rôle	Description
Diffuseur du référentiel (Sandre)	Organisme chargé de collecter, d'agréger, de contrôler et de mettre à disposition des partenaires d'échange le référentiel des données pour le système d'information sur l'eau (SIE, en s'appuyant sur des règles communes définies par le Sandre).
Administrateur du référentiel « Expert »	Organisme chargé de produire tout ou partie d'un référentiel des données pour le système d'information sur l'eau (SIE, en s'appuyant sur des règles communes définies par le Sandre).
Utilisateurs du référentiel	Organisme ou personne physique qui emploie les référentiels Sandre du système d'information sur l'eau (SIE, en s'appuyant sur des règles communes définies par le Sandre).
Contributeur du référentiel	Organisme ou personne physique qui établit des demandes d'évolution d'un référentiel Sandre dans un objectif de l'améliorer pour le système d'information sur l'eau (SIE).

La diffusion par le web de tout ou partie de ce référentiel par les administrateurs NE DOIT PAS se produire ; elle pourrait conduire à diffuser des données différentes de ce référentiel. Au sein du système d'information sur l'eau (SIE), le point focal d'accès aux référentiels nationaux est le site internet Sandre. C'est pourquoi, le Sandre est chargé de collecter auprès des administrateurs, d'agréger, de contrôler et de mettre à disposition librement le référentiel national selon différents moyens (cf. chapitre suivant Services d'accès) et formats de fichier informatiques (cf. chapitre description détaillée de l'échange) pour les utilisateurs du SIE.

I.E. Services d'accès au référentiel

I.E.1. Visualisation du référentiel par l'Atlas

Le service Atlas du site internet Sandre, [accessible à cette adresse web](#), permet en particulier :

- d'afficher un référentiel dans une *fenêtre cartographique* et éventuellement de le superposer avec d'autres référentiels (exemple : superposition de la couche géographique des zones vulnérables avec celle des masses d'eau).
- d'afficher les informations attributaires (exemple : code, libellé) d'un référentiel géographique.
- d'alerter sur d'éventuelles erreurs que vous constatez dans un référentiel géographique.

I.E.2. Téléchargement du référentiel par le Catalogue

Le Catalogue de métadonnées du site internet Sandre, permet en particulier :

- de connaître le contenu d'un référentiel géographique, son périmètre, son producteur, etc, décrit au sein d'une fiche de métadonnées également moissonable par un catalogue distant.
- de télécharger un référentiel. Les fichiers SIG téléchargeables sont fournis dans des fichiers compressés au format Zip selon les formats informatiques succinctement présentés ci-dessous. Ces fichiers sont nommés suivant la règle suivante :

« nom du concept »+ « _ »+ « contexte géographique »+ « - »+ « format ».zip , voire « nom du concept »+ « _ »+ « type d'objet »+ « _ »+ « contexte géographique »+ « - »+ « format ».zip

Exemple de nom d'archive : ZRE_FXX-shp

- Nom du référentiel : Nom de la balise XML telle que définit dans le dictionnaire de données Sandre associé,
- Contexte géographique : Contextes tels que définis dans la norme ISO 3166 Alpha 3. Les valeurs sont les suivantes : FXX (France métropolitaine), GLP (Guadeloupe), GUF (Guyane), MTQ (Martinique), MYT (Mayotte), REU (Réunion) et FRA (France entière).
- Format : Extension de fichier « shp » pour ESRI ShapeFile ou « gml » ou « xml ».

(*) Le service Catalogue est fondu à celui de l'Atlas dans le site Sandre. Le bouton intitulé « Détail des métadonnées », placé à gauche de l'écran, permet de basculer de l'un à l'autre de ces services.

II.B.2.a Format Shapefile

Shapefile (cf. [documentation](#)) est un format d'échange de données de système d'information géographique (SIG) propriétaire ESRI supporté depuis par de nombreux logiciels libres (Udig, QGis, Grass, TatukGis,...) et propriétaires (MapInfo, FME,...). Le format *Shapefile* est composé de plusieurs fichiers selon l'extension :

- « shp » contenant la géométrie des objets de type point, ligne ou polygone ;
- « dbf » contenant les données attributaires des objets ;
- « shx » contenant les indexs des objets ;
- « prj » : contenant le système de coordonnées des objets ;
- « sbn » et « sbx » : contenant les indexs spatiaux des formes des objets ;
- « shp.xml » : contenant les métadonnées du fichier *ShapeFile* ;
- « qix » : contenant l'index spatial,
- « cpq » : contenant l'encodage des données.

Notons que le format *Shapefile* présente des limites techniques. Le nombre de caractères des noms des champs de ce format - défini au sein des dictionnaires des données Sandre - est limité à 10 caractères. Aussi, le format date/heure des noms des champs est imprévu.

II.B.2.d Format GeoJSON

Le Geographic JavaScript Object ([GeoJSON](#)) est un format d'échange de système d'information géographique par l'internet. Il n'est pas écrit par l'Open Geospatial Consortium mais par un groupe de travail de développeurs.

Le GeoJSON est une extension du [JSON](#) (JavaScript Object Notation). Ce dernier est un format de données textuelles dérivé de la notation des objets du langage JavaScript décrit par la RFC 7159 de l'IETF.

II.B.2.e Format GML

Le Geography Markup Language (GML) est un format d'échange de système d'information géographique (SIG) notamment utilisé pour échanger des données géographiques notamment dans le cadre d'INSPIRE. Le GML utilise une structure basée sur le XML ; il est interopérable avec les spécifications Web Map Service (WMS) ou Web Feature Service (WFS). Il est défini par un standard de l'Open Geospatial Consortium (cf. [documentation](#)).

I.E.3. Téléchargement du référentiel par des services web

Le site internet Sandre permet spécifiquement de télécharger les référentiels Sandre par :

- Web Feature Service (WFS). Le WFS Sandre est conforme à la [spécification technique version 1.1](#) éditée par l'Open Geospatial Consortium (OGC). Les informations attributaires et géométriques des référentiels Sandre sont disponibles par les points d'accès inscrits dans le service Catalogue du site internet Sandre [accessible à cette adresse web](#),

Le service WFS Sandre permet donc à son utilisateur de télécharger tout ou partie du référentiel des zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau par une simple requête formatée (lignes, points, polygones....). Le format informatique de réponse à la requête est majoritairement en GML (XML) ; il n'est pas décrit dans ce document. Le WFS Sandre du référentiel des périmètres de gestion collective répond aux opérations suivantes :

Opérations	Définition de l'opération
GetCapabilities	Permet de connaître les capacités du service : opérations autorisées et objets fournis.
DescribeFeatureType	Permet de retourner la structure de chaque entité susceptible d'être fournie par le serveur.
GetFeature	Permet d'accéder aux objets et à leur description (attributs et géométrie) par l'intermédiaire de divers filtres attributaires et spatiaux. Notons qu'il est possible de restreindre les attributs dans la réponse par l'intermédiaire d'un paramètre spécifique (PropertyName). La réponse XML à cette opération est décrite dans le chapitre suivant.

CONTENU DE L'ÉCHANGE

Ce document (ie. scénario d'échange géographique) décrit les modalités d'échange des données relatives aux périmètres de gestion collective.

I.F. Les principaux concepts échangés

Le référentiel des périmètres de gestion collective de l'eau se décompose en plusieurs concepts tels :

Code du concept	Nom du concept
PGC	PERIMETRE DE GESTION COLLECTIVE - <i>Obligatoire</i>
PeriodeAutorisationPrl	<i>PERIODE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENTS – Facultatif (mais il est très fortement recommandé de la renseigner)</i>
ZRE	<i>ZONE DE RÉPARTITION DES EAUX - Facultatif</i>
Département	<i>DEPARTEMENT- Facultatif</i>

I.G. Les attributs (tout ou partie) des concepts sont agrégés dans l'élément [Périmètre de Gestion Collective \(PGC\)](#) – ci-après - pour la production du référentiel géographique.

I.H. Le cycle de vie du référentiel

Chaque zone est identifiée par un code unique et possède ses informations propres comme sa géométrie. Elle PEUT être amenée à évoluer au cours du temps notamment en raison des progrès des méthodes de caractérisation des zones. A des fins de gestion de ces évolutions, le Sandre fait appel à une notion importante : « le statut ». Chaque zone dispose d'un statut de validation pouvant prendre l'une des [valeurs possibles suivantes](#). Un code d'une zone - dont le statut est gelé - NE DOIT PAS être employé excepté si les données associées ont été acquises « ou commandées » avant la date du gel.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ÉCHANGE

I.I. Définitions et lexique employés dans la description détaillée

I.I.1. Caractère Obligatoire, facultatif et inutilisé d'une colonne

Le caractère « **obligatoire** » (symbole « O ») impose à ce que la **colonne ET la donnée correspondante** soient strictement présentes et selon l'ordre d'agencement indiqué à la suite de ce document. Les colonnes obligatoires correspondent à des données généralement indispensables à l'échange.

Le caractère « **facultatif** » (symbole « F ») d'une colonne signifie que la **colonne OU la donnée correspondante** peut ne pas être présent dans un fichier d'échange sans pour autant que le fichier perde son caractère valide au regard des spécifications du scénario.

I.I.2. Clé primaire d'une colonne

La clé primaire est une contrainte d'unicité qui permet d'identifier de manière unique un objet au sein d'un jeu de données (exemple : le code d'une masse d'eau souterraine). Une clé primaire peut être composée d'une ou plusieurs colonnes. L'information « clé primaire » est mentionnée dans la colonne commentaire du tableau de structure de chaque élément échangé.

I.I.3. Formats et longueurs des données

Chaque colonne est associée à un format et, le cas échéant, à une longueur maximale des données correspondantes. Le format et la longueur des données sont respectivement renseignés par la suite de ce document au niveau des colonnes « Format » et « Longueur ».

Le tableau suivant regroupe les formats de données définis par le Sandre et ayant été utilisés pour la déclaration des éléments du fichier.

Format de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur illimitée en théorie mais limitée à : - 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> , - 254 caractères pour le Mif/Mid.	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée dont le maximum est de : - 255 caractères pour le <i>Shapefile</i> , - 254 caractères pour le Mif/Mid.	C
Date	Format Date, il DOIT obligatoirement être : - « AA/MM/JJ » pour le <i>Shapefile</i> , - « JJ/MM/AAAA » pour le Mif/Mid. - « AAAA-MM-JJ » par défaut.	D
Date-Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> ; seul le format Date sera employé. Il DOIT obligatoirement être « JJ/MM/AAAAT hh:mm:ss » pour le Mif/Mid ou par défaut.	D-H
Heure	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile</i> . Il DOIT obligatoirement être « hh:mm:ss » pour le Mif/Mid ou par défaut.	H
Numérique	Pour le <i>Shapefile</i> , c'est un format numérique de type : - Integer ; Nombre Entier comprenant entre 1 et 10 chiffres, - Real ; Nombre réel comprenant entre 1 et 20 caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point), Pour le Mif/Mid, c'est un format numérique de type : - Entier ; Nombre entier, - Entier court ; Nombre Entier limité à 5 chiffres maximum, - Flottant ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule), - Virgule fixe ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule) Le nombre de caractères doit être compris entre 1 et 20, dont 0 à 6 chiffres après le séparateur décimal (virgule).	N
Binaire	Format non pris en charge pour le <i>Shapefile et</i> Mif/Mid. Par défaut, il s'agit d'une image selon les définitions MIME (IETF RFC 2046).	B

Comme explicité au chapitre nommé « Format Shapefile », certains noms de colonnes des fichiers téléchargés aux formats Shapefile sur le site Sandre sont tronqués.

Structure des éléments échangés dans ce scénario

I.I.4. Structure de l'élément Périmètre de Gestion Collective (Obligatoire)

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne selon les 3 formats possibles : MapInfo Mif-Mid, ESRI Shapefile et GML.	Nom de la colonne	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractères)	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
1	CdPGC (tous formats)	Code du périmètre de gestion collective	O	N		Ce code est l'identifiant national du Périmètre de Gestion Collective, la codification est de la responsabilité du ST Sandre.
2	NomPGC (tous formats)	Nom du périmètre de gestion collective	O	C		Nom de la zone tel que défini par le producteur et validé par le ST_Sandre.
3	VolPrelAut (tous formats)	Volume de prélèvement global autorisé	O	N		volume de prélèvement autorisé en m3.
4	DateDebPer (ESRI Shapefile) DateDebPeriodePGC (autres formats)	Date de début de la période de prélèvement	O	D		Date, exprimée au jour près, de début de la période de prélèvement.
5	DateFinPer (ESRI Shapefile) DateFinPeriodePGC (autres formats)	Date de fin de la période de	F	D		Date, exprimée au jour près, de fin de la période de

		prélèvement				prélèvement.
6	StPGC (tous formats)	Statut du périmètre de gestion collective	O	C	25	Le statut de la zone est défini dans la nomenclature 390
7	DateCreati (ESRI Shapefile) DateCreationPGC (autres formats)	Date de création du périmètre de gestion collective	O	D		Date exprimée au jour près, à laquelle le périmètre de gestion collective a été enregistré.
8	DateMajPGC (tous formats)	Date de dernière mise à jour du périmètre de gestion collective	O	D		Date exprimée au jour près, de la dernière mise à jour validée des informations descriptives du périmètre de gestion collective.
9	AuteurPGC (tous formats)	Auteur du périmètre de gestion collective	O	T		Premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du périmètre de gestion collective.
10	CdSourcePe (ESRI Shapefile) CdSourcePerimetrePGC (autres formats)	Code de la donnée source du référentiel	O	N		Il s'agit de préciser les référentiels géographiques qui ont servi à délimiter les périmètres. Alors il faudra indiquer le nom du référentiel utilisé (BDCARTHAGE, BDLISA). Décrit dans la nomenclature 633
11	LbSourcePe (ESRI Shapefile) LbSourcePerimetrePGC (autres formats)	Libellé de la donnée source du référentiel	F	T		Il s'agit de préciser les référentiels géographiques

						qui ont servi à délimiter les périmètres. Alors il faudra indiquer le nom du référentiel utilisé (BDCARTHAGE, BDLISA). Décrit dans la nomenclature 633
12	NumTextReg (ESRI Shapefile) NumTexteReglem (autres formats)	Numéro du texte réglementaire de délimitation du Périmètre de Gestion Collective (PGC) et de désignation de l'organisme unique (OU)	O	C	150	Le numéro du texte réglementaire est le numéro qui lui est attribué au moment de sa signature et sous lequel il est publié, selon le type de texte réglementaire, soit au Journal Officiel, soit dans un Bulletin Officiel ou soit au Recueil des actes administratifs de la préfecture ou de la mairie.
13	DatePubliT (ESRI Shapefile) DatePubliTexteReglem (autres formats)	Date de publication du texte réglementaire de délimitation du Périmètre de Gestion Collective (PGC) et de désignation de l'organisme unique (OU)	O	D		Date, exprimée au jour près, de signature pour les textes locaux (préfectoraux, municipaux).

14	CdTypTexteR (ESRI Shapefile) CdTypeTexteReglem (autres formats)	Code du type de texte réglementaire de délimitation du Périmètre de Gestion Collective (PGC) et de désignation de l'organisme unique (OU)	O	N	25	Arrêté préfectoral (2.3.2.2). Décrit dans la nomenclature n°867
15	LbTypTextR (Shapefile) LbTypeTexteReglem (autres formats)	Libellé du type de texte réglementaire de délimitation du Périmètre de Gestion Collective (PGC) et de désignation de l'organisme unique (OU)	F	T		Arrêté préfectoral (2.3.2.2). Décrit dans la nomenclature n°867
16	URLTexteRe (Shapefile) URLTexteReglem (autres formats)	URL du texte réglementaire de délimitation du Périmètre de Gestion Collective (PGC) et de désignation de l'organisme unique (OU)	F	T		HyperLien vers le texte réglementaire.
17	CdInterven (ESRI Shapefile) CdIntervenant (autres formats)	Code de l'intervenant	O	C	74	Ce code est disponible sur http://www.sandre.eaufrance.fr/Rechercher-une-donnee-

						d-un-jeu
18	NomInterve (ESRI Shapefile NomIntervenant (autres formats)	Nom de l'intervenant	O	C	115	Nom de l'OUGC
19	NumCircAdm (shapefile) NumCircAdminBassin (autres)	Numéro de la circonscription de bassin	O	C	2	Il s'agit du code de la circonscription administrative de bassin. La France comprend 12 circonscriptions de bassin ou comités de bassin (7 en métropole et 5 en outre- mer).
20	CdDepartem (shapefile) CdDepartement (autres)	Numéro du département	O	C	3	Les PGC peuvent être inter- départementales mais il s'agit ici d'indiquer le département référent :Il s'agit du n° Insee du département référent pour l'instruction de la demande d'autorisation de l'OUGC sur le périmètre en question. Il est constitué de 2 chiffres pour les départements de métropole, à l'exception des départements de Corse 2A et 2B, et de 3 chiffres pour les départements d'Outre- Mer . L'inter-departementalité peut être indiqué dans le tableau Page 29

21	ComPGC	Commentaires sur le périmètre de gestion collective	T			Ensemble des informations complémentaires relatif au du périmètre de gestion collective qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui n'est pas formalisé ailleurs.
22	geom (tous formats)	Géométrie du périmètre de gestion collective	O	Standard OGC		Le Périmètre de Gestion Collective est représenté sous la forme d'un polygone.

I.I.5. Structure de l'élément PGC Ouvrage de prélèvement (Obligatoire)

CARACTERISTIQUES DES BALISES (ELEMENTS)		CARACTERISTIQUES DES DONNEES				
Rang de colonne	Code de colonne : csv	Nom de la colonne	Caractère Obligatoire / Facultatif / Inutilisé de l'élément	Format	Longueur maximale (nombre de caractère s	Commentaires / Valeur(s) tels que définis dans le dictionnaire de données Sandre
1	CdPGC (tous formats)	Code du périmètre de gestion collective	O	N		Ce code est l'identifiant national du Périmètre de Gestion Collective, la codification est de la responsabilité du ST Sandre.
2	NomPGC (tous formats)	Nom du périmètre de gestion collective	O	C	25	Nom de la zone tel que défini par le producteur et validé par le ST_Sandre.
3	CdOuvragePrel (autres)	Code national d'un ouvrage de prélèvement	O	C	13	Identifiant unique, correspondant à chaque ouvrage, sur le territoire national.
4	NomOuvragePrel (autres)	Nom de l'ouvrage de prélèvement	F	C	255	Appellation usuelle attribuée à un ouvrage de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.